

MAIRIE DE DRAGUIGNAN

DÉPARTEMENT



DU VAR

Envoyé en préfecture le 24/08/2018

Reçu en préfecture le 24/08/2018

Affiché le 24 AOUT 2018

ID : 083-218300507-20180823-6325_A_2018_130-AR

ARRÊTÉ N° A-2018-1302

Richard STRAMBIO, Maire de la Ville de DraguiGNAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122.18 et 2122.19 ;

Considérant l'empêchement de Monsieur FORT, Conseiller Municipal délégué à la sécurité, à assister à l'audience du 05 octobre 2018 devant le Tribunal Correctionnel de DraguiGNAN afin d'y être entendu en qualité de victime dans la procédure concernant Monsieur Saif Eddine MINYAOUI ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Richard STRAMBIO, Maire de DraguiGNAN, donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, pouvoir à Monsieur Alain VIGIER, Conseiller Municipal, pour assister à l'audience devant le Tribunal Correctionnel de DraguiGNAN, pour y être entendu en qualité de Victime dans la procédure concernant Monsieur MINYAOUI, prévue le 05 octobre 2018.

Article 2 : Monsieur Le Directeur Général des services de la Ville de DraguiGNAN est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle que, conformément à l'article R 421.1 du code de justice administrative, un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités administratives est ouvert pour contester le présent arrêté devant la juridiction administrative territorialement compétente.

FAIT À DRAGUIGNAN, LE

24 AOUT 2018

Alain VIGIER

Conseiller Municipal

Richard STRAMBIO



Maire de DraguiGNAN